

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS159

présenté par
M. Mesnier, rapporteur général

ARTICLE 15 SEPTIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise la suppression de l'article qui crée un examen automatique de l'ensemble des prestations auquel pourrait prétendre une personne qui demande une prestation unique, comme le RSA, au risque d'entraîner paradoxalement un ralentissement de l'examen de la demande.